

**19 novembre 1965**

### **Ouverture du Congrès de la Fédération libérale du Québec**

Au début de mes remarques, je voudrais souligner un événement qui fut pour notre province et notre parti d'une importance capitale. En effet, nous sommes à quelques jours seulement du 14 novembre, date du troisième anniversaire d'une des victoires électorales de notre partie Pour nous libéraux, le 14 novembre c'est donc le souvenir d'une victoire éclatante, souvenir d'autant plus cher que dans cette lutte électorale nous y avons mis le meilleur de nous-mêmes.

Cette victoire de notre parti était aussi importante parce que le peuple du Québec, en nous appuyant, avait décidé de prendre en main le contrôle de l'exploitation et de la distribution de l'électricité au Québec. Cette décision de l'électorat québécois marquait une fois de plus son désir de voir son gouvernement orienter d'une façon rationnelle et harmonieuse le développement économique de la province.

Vous vous rappelez notre slogan de 1962: « Maîtres chez nous ». Ce slogan, ce leitmotiv ne constituait-il pas en lui-même tout un programme ? Ne signalait-il pas le but véritable vers lequel tendent les libéraux du Québec? « Maîtres chez nous » n'est-ce pas pour nous libéraux l'étoile qui a guidé nos efforts depuis la fondation de la Fédération et plus particulièrement depuis 1958 où tous ensemble nous entreprenions cette marche vers la victoire ? Enfin, « Maîtres chez nous » n'est-ce pas le moteur, l'âme, l'essence même de ce que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui la « Révolution tranquille » du Québec ? « Maîtres chez nous » concrétise en quelque sorte les aspirations les plus profondes des libéraux et de toute notre population.

Mes amis, ce troisième anniversaire de notre victoire de novembre 1962 doit constituer pour nous un encouragement à poursuivre l'œuvre de rénovation que nous avons entreprise. Le peuple du Québec nous appuie et ce soutien constitue notre plus grande récompense et le meilleur encouragement que notre parti puisse désirera.

A la séance d'ouverture de chaque congrès plénier du parti, je me suis toujours fait un devoir de respecter l'engagement d'honneur que j'ai pris, le 9 septembre 1958, de rendre compte de mon mandat aux États généraux de mon parti et de demander aux délégués réunis en congrès un vote de confiance. C'est avec fierté et satisfaction que je me présente aujourd'hui devant vous. J'ai l'impression que depuis notre dernier congrès, le parti que je dirige et le gouvernement qui est issu de ce parti ont à leur crédit des réalisations de nature à stimuler la fierté des libéraux et à accroître la confiance des Québécois dans leur gouvernement.

Puis-je, sans trop de présomption, oser dire que mes activités au cours de la présente année ont été nombreuses et variées? Les journaux vous les ont relatées en détail.

Toutefois, permettez-moi de vous dire qu'une des tâches qu'il m'a été donné d'accomplir au cours de la présente année est particulièrement vivante dans ma mémoire. Vous avez sans doute deviné que je veux parler de la tournée que j'ai effectuée dans l'Ouest canadien et dans l'Ontario.

Ce voyage m'a donné l'occasion de vivre une expérience des plus enrichissantes. J'ai vécu pendant près de trois semaines et d'une façon intense les problèmes, les difficultés et les espoirs de la Confédération canadienne.

Vous dire que certaines de mes idées sur le Canada et surtout sur la rapidité de l'évolution constitutionnelle canadienne ont changé, je le pourrais. Cette expérience me force à m'interroger sur la situation présente et à me demander si nous sommes prêts à envisager une évolution constitutionnelle rapide. Canadiens d'expression anglaise et Canadiens d'expression française se connaissent-ils suffisamment? Sont-ils suffisamment sensibilisés aux problèmes et aux aspirations de leurs groupes ethniques respectifs? Nous du Québec, nous entendons-nous suffisamment sur nos aspirations pour nous asseoir autour d'une table de conférence et rédiger un texte constitutionnel qui réponde à nos désirs? Si, à la limite, nous du Québec, étions suffisamment préparés à dire à la majorité d'expression anglaise ce que la majorité d'expression française désire, à fournir à la majorité de langue anglaise la liste détaillée qui apporterait une réponse au fameux: «What does Quebec want?», à ce moment, la mentalité des Canadiens de langue anglaise serait-elle suffisamment préparée à accepter nos revendications? Parmi les choses que le Québec veut, il y a justement celle qu'on ne lui pose plus cette question empreinte de condescendance que je veux qualifier de l'adjectif anglais «patronizing». Furthermore, we in Québec are living through a period of readjustment and sweeping change; I dare say there is no institution which has escaped our searching re-examination. In a way, we are experiencing a «Renaissance» of our own. We want to take a fresh look at Confederation and make it so that our two majorities will join forces to build a new Canada in which the rights of each will be fully respected. The course taken by Canadian Confederation until now has led to a vertical view of Canada; the vertical view assumes that our country owes its being to a union of ten provinces under a strong central government, an arrangement which lends itself to dialogue between eleven governments, rather than between the two founding groups.

This vertical approach to Confederation received great encouragement from the distressingly negative attitude adopted by the Québec Government during the post-war years. During that period, instead of asserting the rights of Canada's French-speaking majority, the National Union party was content to sulk and veto every proposal from Ottawa, without making the effort that we have made to offer solutions more satisfactory than the original federal policies. Sulking, as everyone knows, is a mark of immaturity and an open invitation to the other fellow to dismiss you lightly!

Devant cette situation, que devons-nous faire? Dialoguer, favoriser les échanges de points de vue, réfléchir, en définitive viser par tous les moyens à ce que les Canadiens d'expression française et les Canadiens d'expression anglaise puissent se mieux connaître. De cette connaissance mutuelle se dégageront les grands principes de base que les deux majorités accepteraient et qui pourraient inspirer la rédaction d'une nouvelle constitution. Combien de temps tout cela prendra-t-il? Je l'ignore. Chose certaine, c'est que le Québec devra toujours garder à l'esprit deux choses: d'abord le contexte économique nord américain dans lequel il sera obligé d'évoluer, peu importe le mot à mot du texte constitutionnel qui le régira, et ensuite le fait qu'il est, à l'intérieur de la Confédération canadienne, le point d'appui du Canada français tout entier. Déjà, de notre propre réflexion, certaines idées maîtresses

commencent à se dégager: Une proportion de plus en plus considérable de nos concitoyens croient que le Québec devra en fin de compte jouir d'un statut particulier à l'intérieur de la Confédération: celui d'une majorité dans une majorité Et, je pense ici au pittoresque expressif des mots anglais: « Built-in ». Nous sommes « built-in » dans un continent anglo-saxon. Nous y sommes un phénomène permanent.

Une telle Confédération renouvelée devra garantir à nos minorités françaises à travers le Canada le respect de droits égaux à ceux qui sont accordés à la minorité anglaise du Québec.

L'unité canadienne doit être fondée sur une diversité permettant l'épanouissement de la langue et de la culture des deux majorités et respectant la culture des nombreux groupes ethniques qui habitent ce pays.

Pour d'aucuns, ces idées maîtresses symbolisent des conditions, vitales pour le groupement de langue française, conditions sans lesquelles il lui serait illusoire de chercher à vivre et à s'affirmer au Canada. Pourtant, même si l'on commence à voir plus clair dans tout le problème constitutionnel, je ne crois pas que l'on ait encore trouvé les mots, les phrases, les points et les virgules qui nous permettraient d'entreprendre, autour d'une table de conférence, la tâche ardue d'écrire une nouvelle Constitution consacrant nos aspirations.

Le chemin à parcourir pour atteindre ce but sera difficile et les solutions acceptables de part et d'autre ne pourront pas être dictées par la démagogie. Il nous faudra de la patience, de la prudence et, par-dessus tout, beaucoup de fermeté et de compétence. Comme je l'ai souvent dit, demeurons fermes dans nos revendications, mais de grâce que notre impatience ne soit pas la cause d'une rupture définitive D'un autre côté, méfions-nous d'une certaine complaisance qui serait la cause de retards indus à la solution de nos problèmes constitutionnels.

Notre victoire (et seuls les exploiters professionnels du désordre me chicaneront sur ce terme), elle se bâtit jour après jour. Après chaque gain que l'on réussit à obtenir, il nous faut poser des crans d'arrêt inamovibles qui nous permettent d'éviter les retours en arrière, qui nous servent également de point d'appui pour des étapes additionnelles, et qui sont, si vous me permettez une comparaison tout à fait de notre époque, les divers étages d'une fusée qui sera placée en orbite.

Il faut en somme nous assurer que ce que nous avons gagné de haute lutte ne nous sera pas ravi le lendemain. Une élémentaire prudence nous dicte cette stratégie; notre désir de réussir nous engage à l'adopter.

Notre action législative au cours de la dernière session a été l'une des plus importantes depuis notre accession à la tête du gouvernement québécois, le 22 juin 1960. J'oserais dire que les lois qui ont été adoptées entre le mois de janvier et le mois d'août 1965 ont marqué un des tournants les plus importants que l'économie du Québec ait connus depuis la Confédération. Une rapide énumération des lois qui ont été adoptées nous l'indique d'ailleurs clairement: Le Régime de rentes, la Caisse de dépôt et placement, SOQUEM, la création du ministère de la Justice, le nouveau Code de procédure, l'adoption d'une nouvelle carte électorale et les amendements importants à la Loi électorale, voilà en vrac un court

résumé des décisions législatives les plus importantes qui ont été prises. Je crois qu'au point de vue économique les deux premières lois que je viens d'énumérer sont de nature bien spéciale.

La Caisse de dépôt et placement est appelée à devenir l'instrument financier le plus important et le plus puissant que l'on ait eu jusqu'ici au Québec. Alimentée initialement par les dépôts de la Régie des Rentes, la Caisse doit atteindre un actif de 2.6 milliards de dollars en 1976 et de plus de 4 milliards d'ici vingt ans. En somme, une partie considérable de l'épargne des résidents du Québec va être accumulée par un organisme gouvernemental. Dans ces conditions, la Caisse de dépôt et placement doit être orientée de façon à servir le plus efficacement possible les intérêts de ceux qui seront appelés à y déposer une fraction de leurs revenus. À cet égard, les intérêts de la population du Québec sont multiples. Il faut indiscutablement assurer aux dépôts la sécurité que l'on est en droit d'attendre d'un organisme convenablement géré. Il faut en particulier protéger les sommes accumulées contre l'érosion de la hausse des prix, contre l'inflation, – que le Canada, pas plus que les autres pays du monde, n'a pu éviter complètement. C'est pourquoi la Caisse de dépôt et de placement prévoit la possibilité d'investir une fraction appréciable de son actif dans d'autres titres que ceux qui ont une valeur fixe.

Les intérêts des Québécois ne s'arrêtent pas, après tout, à la sécurité des sommes qu'ils mettent de côté pour assurer leur retraite. Des fonds aussi considérables doivent servir au développement global du Québec de façon à ce que les objectifs économiques et sociaux de notre population puissent être atteints rapidement et avec la plus grande efficacité possible. En somme, la Caisse ne doit pas seulement être envisagée comme un fonds de placement au même titre que tous les autres, mais bien plutôt comme un instrument de croissance économique, comme le levier le plus puissant que notre province n'ait jamais eu. Cette accumulation d'une partie de l'épargne des Québécois dans la Caisse de Dépôt sera, par le paiement des rentes de retraite et des autres prestations prévues, redistribuée en partie dans l'économie québécoise servant ainsi d'élément régulateur du pouvoir d'achat des citoyens du Québec toute leur vie durant. Un pouvoir d'achat accru chez ceux qui ne produisent plus signifie une activité économique plus intense et plus stable sur une longue période. D'autre part, le régime de rentes que nous avons mis sur pied donne à chaque citoyen la possibilité d'envisager une retraite sereine, dégagée des soucis qu'occasionne à plus d'un titre une situation financière précaire.

Cependant en établissant au Québec un Régime de Rentes, il ne fallait quand même pas oublier les plans de retraite existants qui seront en quelque sorte superposés au plan de base que nous venons d'adopter. À cet effet la Législature a voté la loi des régimes supplémentaires de rentes dont les objectifs sont:

Améliorer les mesures de protection en vue de la retraite des travailleurs;

Augmenter la mobilité de la main-d'œuvre en favorisant le transfert des régimes privés de pension;

Faciliter l'embauchage des travailleurs plus âgés;

Protéger les droits acquis des participants aux régimes de retraite qui seront modifiés par suite de l'établissement du Régime de rentes du Québec.

Avec l'adoption de cette loi concernant le régime supplémentaire de rentes, je crois que nous pouvons dire que l'établissement au Québec d'un Régime de rentes est un pas de plus vers la réalisation d'un plan de sécurité sociale complet à tous les niveaux.

J'aime à vous souligner que l'adoption de la loi qui mettait en force un Régime de Rentes au Québec concrétisait un autre point de notre programme électoral de 1960 lequel se lisait comme suit: « Un fonds général de retraite devra être constitué, fonds auquel contribueront les employeurs et les salariés. Ce fonds ne supprimera pas les fonds existants, mais viendra soit les compléter, soit garantir à un employé qui quitte son emploi la continuation de son fonds de pension dans le nouvel emploi qu'il occupera. » Comme vous voyez, le Parti libéral ne se guérit pas de la manie de tenir scrupuleusement ses promesses! Il lui arrive même de tenir les promesses des partis qui ont violé les leurs. Exemple, la nationalisation de l'électricité!

Parmi les autres initiatives gouvernementales qui s'insèrent dans le programme d'ensemble que nous sommes en train de réaliser, il faut souligner la décision qui a été prise de créer une aciérie à Bécancour. Cette décision revêt une triple importance: d'abord elle permettra au Québec de traiter sur place son minerai de fer, deuxièmement, l'installation à Bécancour de la sidérurgie concrétise nos objectifs de décentralisation économique. Enfin, cette réalisation va nous remplir de confiance en nous-mêmes du point de vue de l'industrie lourde. J'espère que vous ne m'accuserez pas d'administrer la Province avec des jeux de mots, si je me permets le premier calembour qui aura été fait depuis six ans dans le bureau que j'occupe: ce complexe sidérurgique va nous décomplexer!

Une importante législation qui a été adoptée au cours de la dernière session est celle de la révision de la loi des mines et surtout la création de la Société québécoise d'Exploitation minière mieux connue sous le nom de SOQUEM. Cette nouvelle initiative gouvernementale permettra à l'État du Québec de participer à l'exploration de son territoire minier tout en lui offrant les perspectives d'une action directe ou conjointe dans l'exploitation des gisements qui seront jugés les plus rentables. SOQUEM nécessitera des investissements annuels initiaux de la seule part du Gouvernement de l'ordre de \$1500000. Elle procédera à un inventaire complet du sous-sol québécois afin de connaître exactement l'ensemble de nos possibilités minières. Sans diminuer l'importance des autres législations qui ont été adoptées: tels le nouveau code de procédure, la nouvelle carte électorale et les amendements apportés à la loi électorale, la création du ministère de la Justice dont les effets bénéfiques n'ont pas tardé à s'imposer, grâce à l'habileté de notre ministre de la Justice, l'honorable Claude Wagner dont la conscience exceptionnelle promet, croyez-en ma prédiction facile, de grandes satisfactions à ceux qui ont faim et soif d'honnêteté, sans diminuer l'importance de ces lois, dis-je, je voudrais m'attarder un peu sur une décision gouvernementale qui a été prise le 27 juillet dernier lorsque par un arrêté du Conseil nous avons formé une Commission Royale d'Enquête sur l'Agriculture au Québec.

Cette décision gouvernementale faisait suite à une demande expresse du dernier congrès de la Fédération libérale du Québec qui suggérait au gouvernement la formation d'une telle

commission, À la suite de la Fédération libérale du Québec, l'Union catholique des Cultivateurs nous avait adressé une demande similaire.

Ici, permettez-moi de rendre hommage à la Commission politique de la Fédération et en particulier à son dévoué président M. Réal Therrien qui, à la suite de nombreuses sessions d'étude, soumettait au Conseil des ministres un rapport complet et détaillé sur ce que devait être le mandat de la Commission Royale d'Enquête sur l'Agriculture.

D'ailleurs, je dois dire que le rapport de la Commission politique nous a fortement influencés dans l'établissement du mandat de la commission. Si vous relisez attentivement l'arrêté du Conseil numéro 1422, vous vous rendrez vite compte qu'en des termes plus concis, nous avons intégré dans le mandat de la commission plusieurs des recommandations que nous avait faites la commission politique.

La Commission Royale d'Enquête sur l'Agriculture a également suivi de quelques mois la parution du fameux livre blanc publié par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Le Livre blanc sur l'Agriculture soulignait d'abord la complexité et l'universalité du problème agricole dans le monde. D'autre part, ce document énumérait l'ensemble des politiques agricoles que le gouvernement du Québec devait adopter en vue d'apporter des remèdes à court et à moyen termes aux besoins pressants des agriculteurs québécois.

Qu'il me soit permis de passer rapidement sur cet important sujet étant donné que je consacrerai la presque totalité de mon discours de clôture du présent congrès à l'agriculture et à l'économie du milieu rural en général. Je m'en voudrais cependant de ne pas souligner que les efforts du ministère de l'Agriculture et en particulier ceux de son titulaire, mon collègue l'honorable Alcide Courcy, ont été très bien secondés par les nombreuses sessions d'étude que la Fédération libérale du Québec a tenues dans les diverses régions de la province au cours de la présente année. Il suffit d'ailleurs de jeter un coup d'œil rapide sur le volumineux cahier des résolutions qui seront soumises à l'étude de ce congrès pour se rendre compte que les dirigeants de la Fédération et en particulier ceux de la commission politique ont réellement pris au sérieux l'étude du thème du congrès de cette année: « L'économie rurale dans un Québec moderne ».

En terminant, je voudrais vous remercier tous, collaborateurs essentiels que vous êtes, de l'appui sans réserve que vous m'avez donné au cours de la dernière année. Je veux remercier l'exécutif de la Fédération de son magnifique travail – je remercie d'une façon spéciale mon ami de toujours le Dr. Lapierre dont le dévouement et la diplomatie sont tellement appréciés par tous les libéraux. De notre côté, les membres du Conseil des ministres et les députés libéraux, nous avons été heureux de collaborer aux travaux de l'exécutif de notre fédération ainsi qu'au succès des congrès régionaux dont, il y a quelques instants, notre président a parlé.

L'encouragement que vous me donnez me permet de poursuivre sans relâche le travail que j'ai à accomplir comme chef de parti et comme chef de gouvernement. Certes, notre parti compte à son crédit, depuis 1960, des réalisations de grande envergure.

Cependant, ce qui reste à faire est encore immense et plus que jamais le chef de votre parti a besoin de votre support, de votre collaboration, de vos suggestions, du meilleur de votre pensée sociale éclairée par la générosité d'un cœur libéral.

Si votre collaboration et votre appui me sont assurés, comme je le crois, et comme en témoignent les nombreuses lettres qui affluent à mon bureau, nous pourrons tous ensemble œuvrer dans le sens du progrès économique et social de notre Québec, dans le sens du respect de la personne humaine, dans le sens des libertés fondamentales des citoyens, nous pourrons, pour tout résumer en un mot qui prouve que nous avons pensé juste et travaillé honnêtement, nous pourrons poursuivre en ligne droite la route où nous nous sommes ensemble mis en marche en 1960!